

Laisser sa marque dans la société...



Maurice Richard

nous a laissé la fierté du hockey.

**Et vous ?
Que laisserez-vous ?**

Se souvenir d'une belle personne.

Quand nous perdons un proche, nous ressentons le besoin d'honorer sa mémoire. Chaque communauté, chaque famille, le fait à sa façon, selon ses croyances. Une belle manière d'immortaliser le souvenir d'une personne que nous avons aimée est de créer une bourse annuelle de recherche en son nom ou de lui dédier un fond de dotation. Il est possible de se renseigner auprès de l'organisme qui œuvre pour la cause que vous souhaitez soutenir.

Mais peut-être ne possédez-vous pas les moyens financiers pour le faire ? Par le biais de votre assurance vie, vous pouvez planifier un don substantiel. En désignant un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire et propriétaire de votre police d'assurance vie, vous vous rappelez, à chaque date anniversaire de votre contrat, le geste d'amour offert en mémoire de votre proche. Les primes annuelles étant déductibles des impôts, vous profitez d'avantages fiscaux de votre vivant. Votre police d'assurance vie peut avoir une portée beaucoup plus grande que vous ne l'imaginez.

Un conseiller financier vous aidera à choisir le type de don planifié le plus approprié à votre situation personnelle et financière. Un don qui vient du cœur ajoute un sens à la vie et honore le souvenir de ceux que nous avons tant aimé. Vos héritiers seront fiers du chemin sur lequel vous les menez.

**Informez-vous sur les différentes formes de dons planifiés et consultez la liste des organismes partenaires :
unheritage.org/trouvez-un-organisme**



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Québec

Un programme de la
CAGP • ACPDPTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉES PLANIFIÉES